



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante (produit simple) CLINSOL

de la société ACTIPHYT

enregistrée sous le n° 2023-0999

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom TRICOR.



Informations générales

Noms du produit	CLINSOL TRICOR
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	ACTIPHYT Chemin de la Forge 14500 CAMPAGNOLLES FRANCE
Classe - Type	Préparation fongique – poudre mouillable à base de <i>Trichoderma hamatum</i> souche I-5387 et de <i>Glomus intraradices</i> souche CMCCROC7
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	368-2019.01
Numéro d'AMM	1190704

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 30/03/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe
des autorisations de mise sur le marché

DocuSigned by:

Fridérique Touffet

1B855C32081749B...